



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
8 avril 2002
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2002

17-28 juin 2002, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Deuxième cadre de coopération avec l'Éthiopie (2002-2006)*

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Situation du développement vue sous l'angle du développement humain durable.	2-5	2
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	6-10	4
III. Objectifs et stratégie	11-41	5
A. Conduite avisée des affaires publiques	18-26	8
B. Initiatives spéciales en faveur des pauvres	27-36	10
C. Gestion de l'environnement et mise en valeur des ressources en eau sur une base durable	37-41	12
IV. Mécanismes de gestion	42-50	14
Annexe Objectifs de mobilisation de ressources pour le cadre de coopération avec l'Éthiopie (2002-2006)		17

* La collecte et l'analyse des données courantes qu'exige la présentation au Conseil d'administration des renseignements les plus récents ont retardé la soumission du présent document.



Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec l'Éthiopie, qui porte sur la période 2002-2006, a été élaboré en collaboration avec le Ministère des finances et du développement économique. Il est synchronisé avec les cycles de programmation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Il est fondé sur les plans nationaux et les priorités énoncées dans les documents officiels du Gouvernement (*Second programme quinquennal pour le développement, la paix et la démocratie*, *Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté* et *Rapports sur les dépenses publiques*). Les domaines d'activité identifiés dans le cadre de coopération sont liés aux objectifs stratégiques du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2002-2004. Le choix des domaines d'activité est fondé sur les résultats de l'évaluation du premier cadre de coopération effectuée en 2001, laquelle a comporté un dialogue poussé avec les principaux partenaires au sein du gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG) et la communauté des donateurs. Il est conforme aux priorités du PNUD et tient compte des enseignements du premier cadre de coopération.

I. Situation du développement vue sous l'angle du développement humain durable

2. Les indicateurs de pauvreté de l'Éthiopie sont parmi les plus mauvais, même en Afrique subsaharienne. D'après le *Rapport mondial sur le développement humain 2001*, l'Éthiopie se classe au 158^e rang sur 162 pays, avec un indicateur du développement humain (IDH) de 0,321 contre 0,467 pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. On estime que son produit intérieur brut (PIB) par habitant est de l'ordre de 110 dollars. 44,2 % des habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Seulement 15 % ont accès à des installations sanitaires adéquates et 24 % à de l'eau potable. Parmi les indicateurs de la situation sociale et économique des citoyens, on peut encore citer un taux de mortalité infantile de 118 pour 1000 naissances vivantes et un taux brut de scolarisation au niveau primaire de 45,8 %. Désagrégées par sexe, les statistiques donnent une image encore plus sombre de la condition féminine. La pauvreté se manifeste notamment par des pénuries alimentaires récurrentes dues aux rendements agricoles médiocres, à la dégradation sérieuse de l'environnement résultant de la mauvaise gestion des ressources naturelles depuis des générations et des situations d'urgence fréquentes provoquées par les catastrophes naturelles et les conflits. L'Éthiopie se classe en outre au troisième rang dans le monde pour le nombre de personnes infectées par le VIH/sida. Un taux de croissance démographique très élevé, associé à la très faible capacité du pays à réagir à ces formes de malaise socioéconomique, complique encore les défis auxquels l'Éthiopie doit faire face en matière de développement. Reconnaissant que c'est la clef du développement social et économique et de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a accordé le degré de priorité le plus élevé à une conduite avisée des affaires publiques. La gestion de l'environnement pour en arrêter la détérioration et l'utilisation efficace des ressources nationales figurent parmi les facteurs les plus critiques en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la pauvreté rurale. Il a été souligné que les questions liées à l'utilisation effective et efficace des capacités constituent la contrainte la plus importante en ce qui concerne la capacité

d'absorption et le développement économique du pays. Le VIH/sida grève les ressources en main-d'œuvre qualifiée du pays et affecte négativement la productivité. Les trois principaux domaines d'intervention du PNUD au titre du deuxième cadre de coopération (conduite avisée des affaires publiques, initiatives spéciales pour l'amélioration des moyens de subsistance et gestion de l'environnement et mise en valeur des ressources en eau sur une base durable) ont par conséquent été choisis pour contribuer de manière stratégique aux efforts du pays visant à faire face aux défis les plus critiques concernant son développement et la réduction de la pauvreté.

3. Depuis 1992, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures visant à réduire la pauvreté dans le cadre d'une série de programmes de réforme dans les domaines politique, économique et social. Du fait de ces réformes, l'économie a connu une croissance sensible, inversant le cours des deux décennies précédentes, pendant lesquelles les performances économiques avaient été médiocres. Le pays a enregistré une croissance constante de son PIB de 3,2 % pendant les deux premières années de réforme, une croissance exceptionnelle de 10,6 % en 1995-1996 et une nouvelle croissance de 6,5 % en 1996-1997. Ces performances économiques ont été accompagnées par une croissance modeste des prestations de services sociaux. Les taux de scolarisation sont passés d'environ 37 % et 10 à 12 % pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire dans les années 1980 à 67 % et 13 % respectivement en 2000. Actuellement, environ 51 % de la population ont accès à des services de santé de base contre moins de 40 % dans les années 1980. Ces réformes ont été soutenues par un ambitieux programme de démocratisation et de décentralisation ayant pour objet la dévolution de responsabilités administratives, financières et de gestion aux niveaux des districts (kebele) et des collectivités locales.

4. Le conflit avec l'Érythrée voisin, qui a duré de mai 1998 à juin 2000, a entraîné une baisse du PIB de 5,6 % en 1998-1999 et 1999-2000. Malgré cela, le pays a connu ensuite une croissance positive. Le Gouvernement a achevé ce que l'on a appelé la « première génération de mesures d'ajustement » et, sur cette base, a élaboré une stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté. Une concertation est en cours entre les différentes parties prenantes au sein des organisations publiques, privées et de la société civile en vue de la formulation d'un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pour mars 2002. Celui-ci servira également de base pour l'octroi de prêts à des taux très favorables et l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative élargie pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Dans le DSRP, le Gouvernement a réaffirmé que la « réduction de la pauvreté continuera à être au cœur du programme de développement du pays ». Ayant établi le lien entre politiques et programmes, d'une part, et pauvreté, d'autre part, le Gouvernement a identifié quatre stratégies pour réduire la pauvreté : a) industrialisation entraînée par le développement agricole; b) réforme de l'appareil judiciaire et de la fonction publique; c) décentralisation et responsabilisation; et d) renforcement des capacités des secteurs public et privé.

5. Dans le contexte des objectifs et stratégies indiqués plus haut, le Gouvernement a énoncé en mai 2001 des objectifs concrets à l'horizon 2010 concernant la pauvreté, qui pourront aider l'Éthiopie à atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. Les principaux objectifs à court terme sont les suivants : porter le taux de croissance réelle du PIB de 5,3 % en 2000 à 7,6 %; réduire la pauvreté extrême de 45,5 % à 27,2 %; porter le taux brut de

scolarisation au niveau primaire de 45,8 % à 84 %; réduire la disparité entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire en portant de 37,8 à 78 % la proportion des filles par rapport aux garçons; faire passer de 30 à 70 % la proportion de la population ayant accès à de l'eau potable; réduire le taux de mortalité des moins de cinq ans de 167 à 63 pour 1000 naissances vivantes et ramener le taux de mortalité maternelle de 705 à 380 pour 100 000 naissances vivantes; et enrayer et commencer à faire reculer la propagation du VIH/sida et l'incidence du paludisme et des autres grandes maladies.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

6. Le premier cadre de coopération portait essentiellement sur a) le renforcement des capacités de gestion des politiques générales; b) le soutien aux programmes de développement des secteurs de l'éducation et de la santé; c) la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau; et d) le développement de l'agriculture. Le soutien apporté par le PNUD à la création de la Commission des droits de l'homme et du Bureau du médiateur, la formation de membres du Parlement et le lancement de l'étude sur la corruption ont beaucoup contribué à permettre une conduite plus avisée des affaires publiques au niveau central. Le programme de réforme de la fonction publique (auquel le PNUD et d'autres partenaires apportent leur soutien) a permis de fournir au public des services améliorés et rapides dans certaines institutions essentielles de l'administration. Les nombreuses réunions sur le code d'éthique et les modifications de comportement connexes qui s'instaurent progressivement d'une manière générale dans la conduite des affaires publiques et la société méritent également d'être notées. L'introduction de certaines des meilleures pratiques internationales en matière de transfert de technologies est illustrée par le fonctionnement remarquable du système automatisé amélioré de données douanières, qui a permis d'accroître les recettes et facilité les échanges internationaux et le fonctionnement des douanes.

7. Le soutien du PNUD aux programmes pour le développement des secteurs de l'éducation et de la santé a ouvert des possibilités de collaboration entre le Gouvernement, le PNUD et d'autres partenaires pour la mise en œuvre d'importants programmes sectoriels. Comme cela a été indiqué dans les examens à mi-parcours des programmes de développement social, il est possible d'accélérer la mise en œuvre en améliorant la capacité de gestion des programmes, y compris la coordination des différentes sources de financement, la passation des marchés, les rapports financiers et l'harmonisation des procédures des donateurs et du système de déboursement des fonds.

8. L'un des enseignements importants du premier cadre de coopération a été la nécessité de rechercher les occasions de faire remonter en amont certaines activités essentielles, notamment dans le cadre du programme fructueux de mise en valeur et d'utilisation des ressources en eau. L'élaboration, l'adoption et la proclamation de politiques, stratégies et codes pertinents en matière d'utilisation des ressources en eau, la rédaction du programme de 15 ans pour le développement du secteur des eaux et le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des politiques sont autant de résultats remarquables. Le programme a par ailleurs manifesté son orientation en faveur des pauvres en soutenant les contacts directs avec les communautés pauvres par le biais de projets de gestion des ressources en eau au niveau des collectivités pour leur permettre de participer à leur mise en

œuvre et en fin de compte les responsabiliser. De même, le programme de développement agricole a été fructueux à la fois sur le plan du choix des orientations et celui de l'aide directe aux initiatives de développement agricole du Gouvernement. En particulier, le programme a contribué à institutionnaliser des méthodes de concertation en matière de recherches pratiques pour l'amélioration de la production et de l'utilisation des récoltes et du bétail.

9. Le Gouvernement et le PNUD ont fait la synthèse de ces évaluations spécifiques pour en tirer d'importants enseignements pour l'ensemble des domaines d'activité et en tenir compte dans le deuxième cadre de coopération. Ces enseignements ont trait au renforcement des capacités, à l'orientation des programmes, à la nécessité de favoriser les pauvres dans les interventions, à l'exécution nationale et aux partenariats. Le premier cadre de coopération a également contribué à favoriser la participation communautaire, le transfert de technologies et l'établissement d'une coopération précieuse en ce qui concerne les échanges de renseignements avec les partenaires (gouvernement, société civile, secteur privé et ONG). Ces réalisations concrètes seront amplifiées dans le deuxième cadre de coopération, mais d'importants enseignements ont également été tirés qui permettront de réorienter et préciser les interventions.

10. L'exécution nationale a permis de renforcer les capacités et de promouvoir l'appartenance nationale des programmes du PNUD. Le premier cadre de coopération a montré que le recours à une exécution nationale doit être souple si l'on veut que soient atteints les objectifs d'une pleine participation nationale et d'une accélération de la mise en œuvre. En ce qui le concerne, s'il tend certes à donner un rôle accru aux partenaires nationaux dans l'exécution et la mise en œuvre, le PNUD doit pouvoir rendre pleinement compte de l'utilisation de ses ressources. Il faut aussi affiner les modalités d'exécution nationale pour permettre une participation accrue de tous les partenaires nationaux et une délégation plus poussée des responsabilités aux niveaux inférieurs de l'administration des régions, y compris dans la société civile.

III. Objectifs et stratégie

11. En conformité avec le nouveau DSRP et les quatre axes d'intervention identifiés par le Gouvernement dans son deuxième plan quinquennal, l'objectif majeur du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est *de contribuer à réduire la pauvreté absolue en Éthiopie*. Six domaines stratégiques ont été identifiés dans le plan cadre pour la période 2002-2004 : croissance économique soutenue; emplois productifs; sécurité alimentaire et développement agricole durable; accès aux services sociaux de base, conduite avisée des affaires publiques et VIH/sida. Sur ce fond, le deuxième cadre de coopération est axé sur trois domaines prioritaires : a) la conduite avisée des affaires publiques; b) les initiatives spéciales en faveur des pauvres; et c) la gestion de l'environnement et la mise en valeur des ressources en eau sur une base durable. Les sous-programmes spécifiques prévus sous ses trois grandes rubriques sont indiqués aux paragraphes 18 à 41.

12. L'élaboration du deuxième cadre de coopération a été guidée par les principes suivants : a) Optimisation des résultats et de l'impact, mesurés sur la base des données de départ et d'objectifs à court terme quantifiables pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement nationaux et de ceux de la Déclaration du

Millénaire; activités ciblées et liées dans le cadre des différents programmes et d'un programme à l'autre; liaison opérationnelle systématique avec les domaines de soutien appropriés dans le contexte du deuxième cadre régional du PNUD; et prise en compte aux stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des questions intersectorielles que sont la parité entre les sexes, le VIH/sida, les technologies de l'information et des communications (TIC) et la jeunesse; b) utilisation des fonds du cadre de coopération comme un catalyseur pour amener une évolution positive maximale par des efforts de sensibilisation et des interventions au niveau des grandes orientations (PSRP, plan cadre des Nations Unies, programmes sectoriels, renforcement des capacités, politiques en matière de technologies de l'information et des communications, etc.), des actions au niveau communautaire, la mise en place de partenariats stratégiques, y compris avec la société civile et le secteur privé; et l'application d'une stratégie de mobilisation des ressources prenant comme base de travail l'engagement du Bureau du PNUD en Éthiopie de mobiliser au moins 1 dollar pour chaque dollar des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (MCARB); c) utilisation systématique des technologies de pointe, en particulier les CIT, de manière à permettre des bonds importants dans le processus de développement; d) application accrue de mesures de renforcement des capacités qui soient à la fois limitées dans le temps et spécifiques aux objectifs du programme et permettent en outre des modifications des processus et institutions qui renforcent les efforts de développement au niveau national.

13. Les principes énoncés plus haut seront soutenus par des mécanismes de mise en œuvre, qui refléteront pleinement les principes d'une gestion axée sur les résultats et prévoiront notamment une application souple des modalités d'exécution nationale comme premier mode de mise en œuvre.

14. Les trois domaines d'activité sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. La conduite avisée des affaires publiques – qui couvre les notions de prééminence du droit, d'efficacité des institutions, de transparence et d'obligations redditionnelles dans la gestion des affaires publiques –, le respect des droits de l'homme et la participation de tous les citoyens aux décisions qui affectent leur vie sont un préalable essentiel au développement humain et à la réduction de la pauvreté. Les activités spécifiques visant à réduire la pauvreté doivent améliorer la sécurité des pauvres face aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme et leur donner la possibilité de gérer les risques connexes (insécurité alimentaire, exposition au VIH/sida et accès limité aux services sociaux). Les interventions visant à améliorer la gestion de l'environnement et à permettre une utilisation durable des ressources protègent les pauvres contre de nouvelles détériorations de l'environnement, lesquelles constituent le facteur le plus critique dans le cas d'un pays comme l'Éthiopie qui souffre d'une insécurité alimentaire sévère. Un approvisionnement en eau adéquat, aussi bien pour l'agriculture que pour la consommation des humaines et du bétail, assure aux pauvres une amélioration et la stabilité de leurs moyens d'existence.

15. Outre les efforts de renforcement des capacités inhérents à tous les programmes antérieurs, un sous-programme est proposé pour le renforcement des capacités nationales. Les interventions proposées appuieront les efforts du Ministère du renforcement des capacités nouvellement établi visant à guider le programme, la politique et la réforme institutionnelle du pays en matière de développement de ses capacités. Ce soutien permettra au Ministère de superviser la mise en place d'un cadre national de renforcement des capacités et assurera que les partenaires

extérieurs au Gouvernement (secteur privé, société civile, organisations communautaires et ONG) participent pleinement aux activités de développement du pays.

16. Le VIH/sida et les technologies de l'information et des communications constitueront des éléments distincts des programmes menés dans le contexte des initiatives en faveur des pauvres, tout en étant intégrés dans tous les programmes du cadre de coopération. Le PNUD cherchera surtout à aider à l'élaboration de mesures multisectorielles de lutte contre le VIH/sida. Tous les programmes veilleront à ce que les incidences du VIH/sida sur les activités entreprises et les incidences des activités sectorielles sur la propagation du VIH/sida dans les communautés soient comprises et prises en compte et à ce que des mesures de prévention et de réduction soient élaborées. Le PNUD favorisera et soutiendra l'utilisation des TIC à des fins de développement. Ces technologies seront un outil efficace pour améliorer la gestion, la planification et l'exécution des programmes. Elles permettront de relier les fonctionnaires fédéraux, régionaux et locaux et serviront à la maintenance des bases de données, l'analyse des données et la diffusion de renseignements à toutes les parties prenantes des divers programmes. Les questions concernant la parité entre les sexes et la jeunesse seront intégrées dans les programmes. Le PNUD mettra l'accent sur les activités de sensibilisation qui contribuent à accroître l'engagement politique à promouvoir les questions de parité entre les sexes et les questions concernant la jeunesse aux niveaux fédéral, régional et local. En dehors de l'émancipation économique des femmes, des actions concrètes seront lancées, le cas échéant, pour assurer qu'une assistance ciblée soit fournie à certaines organisations de femmes et de jeunes pour renforcer leur capacité à gérer leur vie. La fréquence plus élevée de la pauvreté et du chômage/sous-emploi parmi les femmes et les jeunes exige que l'on accorde une considération particulière à ces groupes. Les méthodologies et outils permettant de démarginaliser les femmes seront systématiquement appliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes pour aboutir à une politique et des programmes différenciés visant à satisfaire les besoins spécifiques des hommes, des femmes et des jeunes. Le soutien apporté à l'élaboration d'une politique nationale de développement de la jeunesse et des stratégies de mise en œuvre connexes ainsi que le soutien spécifique apporté dans tous les programmes du cadre de coopération permettront de cibler spécifiquement les jeunes et de développer leur participation à tous les aspects de l'édification du pays.

17. Une collaboration renforcée et systématique avec les partenaires de développement internationaux soutiendra la formulation et la mise en œuvre d'ensemble des programmes du cadre de coopération. La coopération actuelle avec le Ministère du développement international (DFID) du Royaume-Uni, Ireland Aid, l'USAID (Agence pour le développement international des États-Unis) et l'Union européenne dans les domaines de la réforme de la fonction publique, de la sécurité alimentaire et du développement de programmes sectoriels devrait se poursuivre au cours du deuxième cadre de coopération. Le PNUD collaborera avec l'Union européenne, l'Irlande, la Finlande, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et des organismes de développement du secteur privé, y compris dans le domaine de la microfinance. S'agissant de la conduite démocratique des affaires publiques, les principaux partenaires continueront à être l'USAID, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. La coopération avec les États-Unis et le Royaume-Uni devrait porter essentiellement

sur le VIH/sida et, on l'espère, les TIC. L'Allemagne, la France, l'Irlande, le Japon et les Pays-Bas ont indiqué vouloir collaborer au programme concernant l'environnement. Le PNUD coopérera étroitement avec les institutions des Nations Unies à la mise en œuvre du plan cadre pour l'aide au développement dans les six domaines thématiques. En outre, ces dernières fourniront une assistance technique pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de certaines orientations et programmes à la demande du Gouvernement.

A. Domaine d'activité 1 : conduite avisée des affaires publiques

18. Le deuxième cadre de coopération continuera à soutenir la transformation complète des systèmes de conduite des affaires publiques afin d'adopter, de refondre et de promouvoir une nouvelle culture démocratique à mesure que le pays progresse, passant d'un système fermé et centralisé de gouvernement, qui a duré des années, à un système ouvert, démocratique et décentralisé. Compte tenu de la situation sensible de la région, une attention particulière sera portée à la prévention des conflits, au renforcement de la paix et à la gestion des conflits. Le programme sera axé sur les deux objectifs stratégiques ci-après.

Objectif 1.1 : Renforcement des capacités des principaux pouvoirs publics

19. Soutien au Parlement et réforme de l'appareil judiciaire. Le processus de démocratisation sera axé sur le renforcement des systèmes parlementaire et électoral. Le programme élargira son champ d'action pour porter aussi sur le renforcement des assemblées régionales tout en approfondissant le processus de réforme au niveau fédéral, notamment par l'entrée en fonction du Bureau du médiateur et de la Commission des droits de l'homme, établis dans le contexte du premier cadre de coopération. Le soutien à la réforme et au renforcement de l'appareil judiciaire et du système juridique constitue un nouvel élément dans le programme relatif à la conduite des affaires publiques du deuxième cadre de coopération.

20. *Résultats escomptés.* Le principal résultat escompté est l'élaboration d'un programme détaillé de réforme du secteur de la justice. Ce programme renforcera le système judiciaire afin de lui permettre de défendre et d'appliquer la prééminence du droit, maintiendra l'indépendance de l'appareil judiciaire, assurera la transparence et la concertation dans les procédures judiciaire et législative et établira des conditions de travail fondées sur les droits. Le renforcement des assemblées aux niveaux fédéral et régional visera à asseoir leurs fonctions législatives et de contrôle. Le programme visera aussi à promouvoir l'éducation civique sur les questions liées aux droits de la femme et de l'enfant et à améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les femmes.

Objectif 1.2. Un secteur public efficace et qui rend des comptes

21. **Réforme et décentralisation de la fonction publique.** Sur la base des systèmes et des orientations mis en place au cours du premier cadre de coopération, on prévoit que des éléments essentiels du programme de réforme de la fonction publique seront mis en œuvre aux niveaux fédéral et régional. Un aspect important sera la mise en œuvre de l'élément ressources humaines, qui guidera la gestion d'ensemble du processus de changement de la fonction publique. Le renforcement des capacités institutionnelles au niveau régional (*woreda*) et à celui des districts

(kebele) s'inspirera du programme de réforme de la fonction publique et ira au delà du simple renforcement des organismes régionaux pour développer systématiquement les capacités des communautés et des collectivités locales à participer à l'élaboration et à la gestion des plans et des ressources au niveau local. C'est là une réaction directe à la récente décision de dévolution aux collectivités locales de certaines responsabilités en matière de budget et de planification.

22. *Résultats escomptés.* Les résultats escomptés sont une amélioration de la productivité, de l'efficacité et de la transparence de la fonction publique ainsi qu'une amélioration de ses prestations sur le plan de la qualité, de la rapidité, de l'éthique et des normes. Sont également visés : une participation accrue des femmes au processus de prise de décisions dans la fonction publique (de 2 % actuellement à 7 %) et le renforcement des capacités institutionnelles des organismes publics aux niveaux central, régional et local et des communautés qui ont des activités de planification, d'élaboration de budgets, de déboursement de crédits et de comptabilité afin de leur permettre de satisfaire aux prescriptions redditionnelles de l'organe législatif et des institutions extérieures fournissant des prêts et des dons.

23. **Programme secteur public/secteur privé.** Le programme de partenariat entre les secteurs public et privé vise à établir un cadre de concertation et d'échanges politiques systématiques entre le Gouvernement et le secteur privé en vue de créer un environnement permettant une augmentation des investissements et de la participation du secteur privé au processus de développement de l'Éthiopie. Un nouveau programme de réforme fiscale complétera les efforts en cours du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale dans ce domaine.

24. *Résultats escomptés.* Les résultats escomptés sont la constitution d'une alliance stratégique pour le développement du secteur privé. Un cadre formel de concertation entre le secteur privé et le secteur public sera établi et le développement d'une classe de dirigeants d'entreprises et du monde des affaires ne comportant pas de disparités entre les sexes sera favorisé. D'importantes réformes politiques faciliteront les investissements privés. Parmi les résultats figureront aussi une révision des politiques et pratiques fiscales et une augmentation des recettes fiscales du Gouvernement.

25. **Renforcement des capacités au niveau national.** On considère de plus en plus le renforcement des capacités comme un moyen et une fin permettant un développement humain durable. Dans le cas de l'Éthiopie, on a identifié les questions d'utilisation efficace des capacités comme la contrainte la plus importante affectant la capacité d'absorption et la croissance économique du pays. Le Gouvernement a élaboré une stratégie de renforcement des capacités nationales qui place ce renforcement au premier rang de ses efforts de développement. Le soutien du PNUD visera à renforcer le Ministère du renforcement des capacités en vue de la formulation et de la révision du cadre, des politiques et des stratégies nationales de renforcement des capacités concernant les jeunes, les ONG et les organisations communautaires et de l'établissement de partenariats avec les secteurs public et privé. Le PNUD contribuera au renforcement des pouvoirs publics en vue de la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et réglementaire permettant aux organisations communautaires, à celles de la société civile et aux ONG d'opérer et appuiera les efforts de renforcement des capacités des entités elles-mêmes.

26. *Résultats escomptés.* Les interventions dans ce domaine d'activité créeront un environnement porteur qui facilitera la participation de tous les partenaires

nationaux au processus de développement. Des centres de coordination renforcés pour le développement des capacités nationales seront établis. Une politique détaillée de développement de la jeunesse sera élaborée pour faciliter la participation systématique des jeunes aux processus de développement. Des programmes ciblés seront mis en place pour réduire la délinquance ainsi que le chômage et l'abus de drogues chez les jeunes, assurer une participation et un apport plus importants des organisations de la société civile et des ONG aux efforts de développement.

B. Domaine d'activité 2 : Initiatives spéciales en faveur des pauvres

27. Les interventions du PNUD dans ce domaine visent à donner aux pauvres les moyens de se prendre en charge par la création de débouchés économiques et l'atténuation des incidences négatives de ces derniers. Les trois objectifs stratégiques connexes ci-après sont visés :

Objectif 2.1 : Prise en compte de la pauvreté humaine et économique dans les cadres politiques nationaux

28. **DSRP et programmes sectoriels** : En collaboration avec ses partenaires de développement, le PNUD continuera à fournir un soutien pour la formulation définitive et la mise en œuvre du DSRP. Au lieu de soutenir le processus de consultation qui a abouti à l'élaboration du DSRP, il cherchera cette fois à assurer la qualité technique du document, sur la base d'une analyse qualitative et d'options critiques sur le plan de l'orientation. Le PNUD soutiendra également la mise en œuvre du DSRP par le renforcement des capacités pour la gestion efficace des programmes sectoriels, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau. Cela inclura notamment un soutien pour la rationalisation des systèmes d'information sectoriels pour la gestion, l'harmonisation des systèmes budgétaires/financiers et opérationnels, une planification et un suivi communs et des mécanismes d'évaluation pour réduire les coûts transactionnels élevés qu'implique la gestion de la vaste gamme d'apports des différents partenaires au programme sectoriel. Cette contribution critique vise à accroître considérablement les prestations des programmes sectoriels. L'optimisation du DSRP et des programmes sectoriels sera assurée par un système de suivi et d'évaluation permettant de mesurer les objectifs du DSRP et des programmes sectoriels par rapport aux objectifs nationaux de développement de la Déclaration du Millénaire. Cette action est liée au soutien fourni pour l'établissement d'unités de gestion économique aux niveaux national et inférieur

29. *Résultats escomptés*. Les capacités nationales pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie contre la pauvreté seront développées. La transparence sera accrue pour ce qui est de satisfaire les objectifs fixés en matière de pauvreté grâce à un processus de concertation faisant intervenir une méthodologie détaillée et des objectifs spécifiques pour la réduction de la pauvreté humaine et économique, en tenant compte des objectifs de développement nationaux et de la Déclaration du Millénaire. On prévoit d'augmenter l'efficacité de la gestion d'ensemble et des prestations de services des programmes de développement sectoriel grâce : au renforcement des systèmes d'information et à la disponibilité en temps utile de technologies de l'information permettant de prendre des décisions et de rendre compte plus facilement dans les domaines de la santé et de l'éducation, à

l'augmentation des flux de ressources, à l'amélioration de la planification au niveau des bureaux chargés de la santé et de l'éducation dans les régions, les zones et les *woreda* et à la mise en œuvre d'une stratégie claire pour réduire les disparités entre les sexes dans l'éducation et prendre en compte les aspects sexospécifiques dans les soins de santé.

30. **VIH/sida.** Conformément à la priorité établie par le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et pour combler une lacune identifiée dans les efforts nationaux, un véritable programme concernant le VIH/sida sera lancé pour soutenir la mise en œuvre des principaux éléments de l'effort multisectoriel accompli aux niveaux national et régional en vue d'enrayer la propagation du VIH/sida et d'en atténuer les incidences sociales et économiques. Ce programme prévoit un soutien pour la formation des dirigeants à tous les niveaux de la société, le renforcement des conseils nationaux et régionaux du sida, des recherches sur les facteurs déterminants et les conséquences socioéconomiques du VIH/sida, mettant l'accent sur les dimensions sexospécifiques, de manière à ce que les questions relatives au VIH/sida soient intégrées dans la planification du développement et les processus de programmation des trois ministères clefs (planification et finances, éducation et agriculture) tant au niveau fédéral que régional. Un élément important de ce programme sera le renforcement des capacités des ONG/organisations communautaires et des communautés de base en matière de fourniture de prestations et de mobilisation sociale. Le programme met l'accent sur l'élaboration d'une approche multisectorielle pour le VIH/sida et l'adoption de plans de mise en œuvre régionaux et nationaux et d'une stratégie de mobilisation des ressources.

31. *Résultats escomptés.* Le VIH/sida sera traité comme une situation d'urgence nationale dans le cadre de laquelle toutes les ressources nationales et internationales seront systématiquement mobilisées pour traiter la crise dans un contexte de développement qui reconnaît spécifiquement la nécessité de mesures préventives et palliatives sexospécifiques concernant le VIH/sida.

Objectif 2.2 : Accroissement et protection des moyens des pauvres (moyens humains, physiques et financiers)

32. **Sécurité alimentaire et agriculture.** Les programmes relatifs à la sécurité alimentaires et à l'agriculture soutiendront la stratégie du Gouvernement en la matière et contribueront à l'initiative du Secrétaire général visant à assurer la sécurité alimentaire à long terme de la corne de l'Afrique. Le programme élargira son champ d'action au-delà du soutien à l'agriculture pour englober le domaine plus large de la sécurité alimentaire au niveau des ménages. Au niveau des orientations générales, l'objectif des interventions sera d'établir le lien critique entre l'aide alimentaire d'urgence, le redressement et le développement à plus long terme: a) en soutenant l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre de politiques et stratégies essentielles couvrant les questions d'insécurité alimentaire chronique et aiguë et leurs causes profondes, par exemple la sécurité alimentaire, le développement agricole et pastoral et les stratégies de redressement; b) en renforçant les capacités humaines et institutionnelles du Ministère du développement rural nouvellement établi, qui est chargé de la sécurité alimentaire, et des institutions correspondantes au niveau des régions; en soutenant la création et l'harmonisation d'un mécanisme de coordination entre les multiples secteurs et institutions qui contribuent à la sécurité alimentaire, y compris les connexions sur l'Internet et l'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion des secteurs clefs afin de permettre

l'adoption de mesures et de programmes coordonnés au niveau des *woreds* et des communautés. Au niveau des prestations, un soutien sera apporté à la recherche appliquée et au transfert de technologies pour améliorer la sécurité alimentaire. Cela sera complété par des programmes visant à élargir les possibilités de moyens de subsistance durables dans les zones rurales et de génération de revenus de substitution, notamment en appuyant les institutions de microfinancement.

33. Le programme de déminage et la stratégie de redressement du PNUD complètent le soutien fourni en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture. L'action concernant les mines vise à renforcer les capacités nationales de déminage, ce qui permettra aux paysans de retourner sur leurs terres et, ce faisant, d'accroître la production agricole. La stratégie de redressement vient en complément à la fois des interventions humanitaires et des politiques à long terme s'attaquant à l'insécurité alimentaire chronique.

34. *Résultats escomptés* : Les résultats escomptés sont les suivants : amélioration de la production d'aliments et sécurité alimentaire aux niveaux national et à celui des ménages grâce à un cadre institutionnel renforcé, des politiques et stratégies appropriées et l'amélioration de la situation matérielle des pauvres. Il est également prévu de réduire le nombre de blessures et les menaces à l'encontre des populations qui rentrent chez elles et d'augmenter les superficies cultivables.

35. **Promotion des technologies de l'information et des communications.** Le programme dans ce domaine jettera les bases institutionnelles du programme national de renforcement des capacités lancé par le Gouvernement en ce qui concerne les TIC. Il facilitera le partage et la diffusion des informations entre les principales institutions fédérales et régionales contribuant ainsi à accroître la qualité, l'efficacité et la transparence des prestations des services gouvernementaux et à jeter les bases du développement de ressources humaines qualifiées et capables de résoudre les problèmes qui se posent dans le domaine des TIC. Cet effort sera complété par l'application systématique des technologies de l'information en tant qu'outil de développement dans tous les programmes du deuxième cadre de coopération.

36. *Résultats escomptés* : Un schéma national sera établi pour les efforts de développement des TIC avec pour objectif ultime de connecter l'ensemble du pays. Un réseau privé virtuel entre les principales institutions dirigeantes fédérales est également prévu, de même que la multiplication des points Internet pour faciliter les activités de développement au niveau des *woreda*, l'accent étant mis sur les femmes et les enfants. Au moins 25 centres de télécommunications seront établis au niveau des communautés dans certaines régions et zones du pays.

C. Domaine d'activité 3 : gestion de l'environnement et mise en valeur des ressources en eau sur une base durable

37. Les activités proposées dans le cadre du programme concernant l'environnement visent à promouvoir l'utilisation des ressources naturelles de l'Éthiopie, y compris les ressources en eau et les vastes étendues arides, sur une base durable.

Objectif 3.1 : Gestion de l'environnement sur une base durable afin d'améliorer les moyens de subsistance et la sécurité des pauvres et instruments régionaux et mondiaux de développement environnemental durable bénéficiant aux pauvres

38. **Gestion de l'environnement.** Ce programme vise à aider le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de croissance favorables aux pauvres, qui soient judicieuses sur le plan de l'environnement et tiennent compte des sexospécificités. Un soutien sera fourni pour l'inclusion des questions environnementales d'ordre national et mondial dans le DSRP, la sécurité alimentaire et la définition d'orientations et de stratégies concernant l'agriculture. Les documents directifs et stratégiques élaborés au cours du premier cadre de coopération pour permettre à l'Éthiopie de satisfaire à ses obligations environnementales internationales au titre des Conventions de Rio, telles que la stratégie et le plan d'action sur la biodiversité, le plan d'action national de lutte contre la désertification et la première communication du pays concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, seront intégrés dans les orientations de développement et les projets prioritaires de l'Éthiopie, y compris par le biais d'un financement du Fonds pour l'environnement mondial. Les capacités humaines et institutionnelles de l'Agence de protection de l'environnement et des institutions correspondantes aux niveaux fédéral et régional et à ceux des *woreda* et *kebele*, seront renforcées notamment pour permettre une planification, des décisions et une programmation soucieuses de l'environnement, une sensibilisation, une comptabilité des ressources naturelles, le recours à des études d'impact sur l'environnement, l'établissement et le maintien d'une base de données, la rédaction régulière de rapports sur l'état de l'environnement et la mise en œuvre coordonnée des accords multilatéraux, mondiaux et régionaux concernant l'environnement. Cet effort sera également soutenu par le programme de renforcement des capacités relatif à la décentralisation aux niveaux des *woreda* et des *kebele*.

39. **Mise en valeur des ressources en eau.** Le soutien à une mise en œuvre efficace du programme de développement du secteur de l'eau constituera un élément important de la mise en valeur des ressources en eau. Ce sera la continuation des efforts accomplis dans le premier cadre de coopération, qui ont mis en place la politique de l'eau, le code de l'eau, la stratégie relative à l'eau et le programme concernant le secteur de l'eau. Les capacités du Ministère des ressources en eau et des services des eaux correspondants dans les régions seront renforcées, y compris pour l'harmonisation des systèmes budgétaires, financiers et opérationnels, la connectivité en matière de TIC et l'harmonisation des systèmes informatiques de gestion afin d'assurer une gestion efficace de ce secteur. Au niveau communautaire, le deuxième cadre de coopération mettra l'accent sur l'habilitation des communautés, en particulier des femmes et des jeunes, à participer plus efficacement à la mise en œuvre des programmes dans le secteur de l'eau et sera axé sur des projets d'irrigation à petite échelle et d'alimentation en eau dans les zones rurales.

40. **Gestion durable des zones arides :** Le développement des capacités de gestion des zones arides constituera un autre élément important, étant donné que ces zones occupent 70 % du territoire de l'Éthiopie et sont les écosystèmes de loin les plus fragiles. Les populations qui tirent leur subsistance des zones arides sont parmi les plus vulnérables des pauvres que compte l'Éthiopie. Le programme mettra en œuvre les éléments prioritaires du plan d'action national de lutte contre la

désertification, notamment des activités communautaires concernant le secteur pastoral.

41. *Résultats escomptés* : Une démarche globale de développement durable sur le plan de l'environnement sera élaborée; elle couvrira les préoccupations environnementales au niveau mondial en les intégrant dans les plans de développement nationaux et en les liant à la réduction de la pauvreté. La capacité de cinq organisations fédérales, huit organisations régionales et communautaires à planifier et mettre en œuvre des mesures intégrées de gestion de l'environnement prenant en compte les besoins des pauvres sera améliorée. La capacité nationale de surveillance de l'état de l'environnement et de son évolution sera accrue et un effort de sensibilisation aux questions d'environnement sera mené auprès des dirigeants et du grand public. La gestion communautaire des ressources naturelles axée sur la remise en état des points d'eau et la mise en place de petits projets d'irrigation sera renforcée grâce notamment à la responsabilisation des femmes et à une contribution en vue d'atteindre l'objectif national en ce qui concerne les petits projets d'irrigation, à savoir 39 704 hectares et 35 % des zones rurales dotées de systèmes d'adduction d'eau et d'installations sanitaires. Des méthodes et stratégies de gestion durable des zones arides seront élaborées grâce à la mise en œuvre de huit projets pilotes communautaires, qui aideront à mettre au point des lignes directrices pour l'établissement de moyens de subsistance durables et de mécanismes permettant de réduire la pauvreté dans les communautés pastorales et d'autres communautés des régions arides de l'Éthiopie.

IV. Mécanismes de gestion

42. **Exécution et mise en œuvre** : Les mécanismes de gestion proposés reposent sur deux principes directeurs intimement liés : assurer des prestations de services rapides et efficaces et développer au maximum toutes les capacités nationales.

43. L'exécution nationale continuera à être le principal mode de mise en œuvre. Dans le cadre du partenariat et du partage des responsabilités prévus à cet effet, il sera fait un plein usage des atouts respectifs du Gouvernement et du PNUD pour servir les clients sur le terrain. La stratégie consistera à recourir à l'exécution directe lorsque cela sera approprié, notamment si les institutions de financement le demandent et si des mécanismes spéciaux d'exécution sont considérés utiles.

44. L'examen des modalités d'exécution nationale effectué en 2001 et le cadre de coopération donneront lieu à un changement important qui consistera à appliquer d'une manière plus souple et plus générale les directives concernant l'exécution nationale afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes. On prévoit que cela conduira a) à une participation accrue des ONG, des organisations communautaires et du secteur privé à l'élaboration et l'exécution des programmes; b) à une dévolution plus poussée des responsabilités de direction des programmes et de gestion financière aux *woreda* et aux *kebele*, où 70 % des ressources sont employés, avec un renforcement correspondant des obligations de rendre compte aux échelons supérieurs; c) à une articulation plus claire des rôles respectifs du Ministère des finances et du développement économique, du PNUD et des agences d'exécution afin de permettre à tous les partenaires de fournir des services à valeur ajoutée aux principaux clients de la région y compris, le cas échéant, un soutien direct du PNUD; c) à des structures de gestion différenciées en fonction des différences et des

capacités régionales. Ces efforts sont également soutenus par des interventions programmatiques visant au développement de capacités de gestion décentralisée aux niveaux des *woreda* et *kebele* et au renforcement prévu des ONG/organisations communautaires grâce au programme de renforcement des capacités. Ces efforts seront en outre soutenus par une rationalisation à l'échelle du système des Nations Unies et un réexamen des modalités d'exécution nationale en vue d'une harmonisation de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes des Nations Unies en Éthiopie.

45. Un système national de volontaires doit devenir opérationnel en 2002. L'utilisation de volontaires éthiopiens ainsi que le recours systématique au système de Volontaires des Nations Unies permettront de disposer d'un soutien technique et logistique critique pour l'exécution et l'orientation des programmes. Un recours judicieux à la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et au "transfert de connaissances par l'intermédiaire des expatriés" (TOKTEN) permettra d'avoir accès à du personnel hautement qualifié de pays en développement et de la diaspora éthiopienne.

46. Afin d'assurer au Gouvernement une valeur ajoutée certaine, le Bureau du PNUD en Éthiopie a été réorganisé et ses pratiques de travail ont été réorientées vers une gestion axée sur les résultats et un soutien plus efficace et spécialisé au Gouvernement. Les équipes et les structures ont ainsi été réorganisées autour de huit services, avec accès aux conseils techniques de plus de 100 spécialistes appartenant aux unités de ressources sous-régionales réparties dans le monde. Un soutien direct sera fourni aux clients des programmes sur le terrain, notamment avec la création d'un nouveau cadre d'assistants de programmes opérationnels (prélevé sur les ressources existantes) pour améliorer les prestations sur le terrain (par exemple, fourniture d'une formation à l'étranger et de matériel, assistance rapide pour l'établissement et la présentation de rapports sur les dépenses, prise en compte des observations des vérificateurs des comptes). Le Groupe intégré de gestion a été transformé en une équipe de programme à part entière, capable de fournir un appui technique au gouvernement pour la définition et la mise en œuvre de ses orientations en matière de technologies de l'information et des communications ainsi que de moderniser ses systèmes et d'assurer l'appui technique des programmes TIC sur le terrain. Les capacités de certains services essentiels (groupes des finances, de l'administration et de la gestion des programmes) du bureau de pays ont été renforcées dans le cadre de la réorganisation pour faciliter l'exécution directe.

47. **Suivi et évaluation :** Le suivi et l'évaluation constitueront un outil important pour informer et guider la gestion des programmes sur le terrain. Les outils de gestion axée sur les résultats du PNUD, le cadre de résultats stratégiques et le rapport annuel axé sur les résultats seront entièrement intégrés dans les procédures d'exécution nationale, aussi bien pour la préparation des plans de travail annuels au niveau des programmes, liant les activités et les budgets à la réalisation des objectifs du cadre de résultats stratégiques que pour rendre compte des résultats. Le PNUD fera appel à l'ensemble du système des Nations Unies pour suivre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire élaborés dans le cadre du système de coordonnateur résident afin de mesurer sa propre contribution à la réalisation de ses objectifs. Il est prévu d'appliquer systématiquement les meilleures pratiques et de faire appel aux institutions universitaires et de recherche nationales et internationales pour asseoir la qualité et la pertinence du programme.

48. **Stratégie de partenariat :** Étant donné la complexité et la diversité des défis auxquels doit faire face l'Éthiopie, le PNUD poursuivra ses efforts visant à établir et entretenir des partenariats stratégiques en vue d'une collaboration concertée avec les partenaires de développement pour assurer des réactions rapides et adéquates. Il continuera à maintenir des relations étroites avec l'importante communauté de donateurs présente en Éthiopie pour renforcer cette collaboration. Dans le contexte de la programmation concertée de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD a joué un rôle déterminant dans la formulation du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'approche commune par pays, qui définissent des objectifs communs et des domaines stratégiques d'intervention pour promouvoir un soutien efficace des Nations Unies. Comme le PSRP, l'examen public des dépenses et le plan cadre des Nations Unies continuent de fournir le cadre général des activités de planification du développement entre les partenaires, le rôle de chef de file du PNUD dans la coordination de ces instruments s'en trouvera renforcé. En outre, le PNUD continuera à plaider pour une participation accrue des ONG, des organisations de la société civile et des organisations communautaires au programme de développement national de manière à réduire le plus possible l'insuffisance des capacités en matière de définition et de mise en œuvre des grandes orientations.

49. Par le truchement du Bureau du coordonnateur résident, le PNUD continuera à gérer et faciliter la coordination du système des Nations Unies, l'application du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les efforts communs concernant les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. Il continuera de fournir des services d'appui au programme des Volontaires des Nations Unies, au Fonds d'équipement des Nations Unies et aux institutions des Nations Unies non résidentes pour l'exécution des activités liées à des projets dans le pays. Le Bureau du coordonnateur résident facilitera le suivi et la coordination des programmes des Nations Unies identifiés dans le plan cadre ainsi que le contrôle de la réalisation de ses objectifs. Avec l'appui du PNUD et des institutions spécialisées et des divers fonds et programmes des Nations Unies, le Bureau aidera le Gouvernement à contrôler le suivi des objectifs internationaux de développement et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, en lui fournissant des rapports périodiques. Le coordonnateur résident continuera à coprésider le Groupe d'aide au développement et veillera à ce que la coordination des Nations Unies soit pleinement intégrée dans le Groupe de coordination des donateurs.

50. **Mobilisation des ressources.** La mobilisation des ressources revêtira une importance accrue étant donné que le principe a été accepté que les ressources MCARB du deuxième cadre de coopération serviront de catalyseur pour mobiliser des ressources additionnelles pour l'Éthiopie. C'est pourquoi le PNUD a veillé soigneusement à ce que les domaines d'activité retenus se prêtent à des partenariats multiples, dans lesquels il puisse tirer le meilleur parti de ses atouts. Les domaines d'activité se prêtant le plus probablement à des partenariats multiples sont la sécurité alimentaire, l'administration publique, le VIH/sida, les TIC et la gestion des ressources naturelles. Ceci étant, l'établissement et la promotion de partenariats stratégiques au sein de la communauté de développement constitueront un moyen essentiel de mobilisation des ressources. Dans l'hypothèse que les processus de démocratisation et de décentralisation se poursuivront, le Bureau de pays prévoit de mobiliser quelque 80 millions de dollars au cours du deuxième cadre de coopération.

Annexe

Objectifs de la mobilisation de ressources pour le cadre de coopération avec l'Éthiopie (2002-2006)

<i>Source</i>	<i>Montant (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Remarques</i>
Ressources ordinaires du PNUD		
Montant estimatif du report	11 368	Comprend le report des MCARB 1 et MCARB 2 et d'allocations antérieures d'autres sources
MCARB 1.1.1	28 255	Affectés immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % des MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources
MCARB 1.1.3	—	
AEPP/AST	2 038	
Total partiel	41 661^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts de la part du Gouvernement	50	
Participation aux coûts de la part de tierces parties	35 335	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	44 850	dont :
BNUS	5 000	
FENU	13 750	
VNU	1 000	
UNIFEM	250	
FEM	20 000	
Fonds d'affectation spéciale thématique (administration publique)	2 000	
Fonds d'affectation spéciale thématique (DSRP et Jeunesse)	500	
Sécurité alimentaire	1 000	
Fonds d'affectation spéciale thématique (VIH/sida)	1 000	

<i>Source</i>	<i>Montant (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Remarques</i>
Fonds d'affectation spéciale thématique (TIC)	350	
Total partiel	80 235	
Total général	121 896^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau du pays.

Abréviations : MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = Appui aux services techniques; FENU Fonds d'équipement des Nations Unies; UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; VNU = Volontaires des Nations Unies; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; BNUS = Bureau pour la lutte contre la désertification et la sécheresse.